



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ K 20%

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit	K 20%
Aspect	Liquide.
Numéro du produit	K 20% v03.3.0
Identification interne	A31168
Taille du récipient	5 - 20L

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées	Engrais.
Utilisations déconseillées	Utiliser seulement pour les applications prévues.

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur	Bertels B.V. Ommelpad 2 6035 PC Ospel The Netherlands Website: <a href="http://www.pure4green.com">www.pure4green.com</a> Tel.: +31 (0)495 63 15 59 Fax: +31 (0)495 62 68 34 E-mail: <a href="mailto:msds@bertelsholland.com">msds@bertelsholland.com</a>
-------------	--

#### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence	+31 (0)6 51 66 52 10 +31 (0)6 27 84 19 52
--------------------------	---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (CE N° 1272/2008)**

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Non Classé
Dangers pour l'environnement	Non Classé

#### **2.2. Éléments d'étiquetage**

Mentions de danger	NC Non Classé
--------------------	---------------

#### **2.3. Autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## K 20%

### 3.2. Mélanges

formic acid ... %	1-5%
Numéro CAS: 64-18-6	Numéro CE: 200-579-1
<b>Classification</b>	
Skin Corr. 1A - H314	
Eye Dam. 1 - H318	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Information générale	Consulter un médecin si une gêne persiste. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.
Contact cutané	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes.
Protection des secouristes	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire.
Ingestion	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Les fumées issues du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, résultant aux mêmes symptômes que l'inhalation.
Contact cutané	Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
Traitements particuliers	Pas de traitement particulier requis.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

## K 20%

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers particuliers** Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

**Produits de combustion dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comportant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Déversements importants: Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air).

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de nettoyage** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Approcher le déversement contre le vent. Déversements mineurs: Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et éponger. Sinon, ou s'il n'est pas soluble dans l'eau, absorber le déversement avec un matériau inerte, sec et le placer dans un conteneur à déchets approprié. Déversements importants: Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer la zone. Rincer le produit déversé vers l'unité de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Mettre les déchets dans des conteneurs scellés et étiquetés. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## K 20%

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Précautions d'utilisations** Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Précautions de stockage** Stocker à des températures comprises entre 5°C/41°F et 35°C/95°F. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Stocker selon les réglementations locales.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

##### **Valeurs limites d'exposition professionnelle**

formic acid ... %

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 5 ppm 9,5 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 10 ppm 19 mg/m<sup>3</sup>

SSC

SSC = Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.

#### **8.2. Contrôles de l'exposition**

##### **Equipements de protection**



**Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation suffisante. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour maîtriser l'exposition des travailleurs aux contaminants dans l'air.

**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

## K 20%

<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment.
<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
<b>Protection respiratoire</b>	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Prévoir une ventilation suffisante. Déversements importants: Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide limpide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Sans odeur.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	pH (solution concentrée): 5.0 - 6.5
<b>Point de fusion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Pas d'information disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	1.11 - 1.35

## K 20%

<b>Solubilité(s)</b>	Complètement soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	Non applicable.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable.

### **9.2. Autres informations**

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

##### **10.1. Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.
-------------------	--

##### **10.2. Stabilité chimique**

<b>Stabilité chimique</b>	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.
---------------------------	---

##### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
---	--

##### **10.4. Conditions à éviter**

<b>Conditions à éviter</b>	Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.
----------------------------	---

##### **10.5. Matières incompatibles**

<b>Matières incompatibles</b>	Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.
-------------------------------	---

##### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.
--	--

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

##### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Effets toxicologiques</b>	Pas considéré comme dangereux pour la santé selon la réglementation en vigueur.
------------------------------	---

##### **Toxicité aiguë - orale**

<b>Indications (DL<sub>50</sub> orale)</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--	--

##### **Toxicité aiguë - cutanée**

<b>Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--	--

##### **Toxicité aiguë - inhalation**

<b>Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---	--

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

<b>Données sur l'animal</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------------	--

**K 20%****Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire**

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée**

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité CIRC**

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

**Toxicité pour la reproduction**

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

**Exposition répétée STOT rép.** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

**Danger par aspiration**

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information générale** Pas de danger spécifique pour la santé connu. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

**Inhalation** L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire.

**Ingestion** Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Les fumées issues du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, résultant aux mêmes symptômes que l'inhalation.

**Contact cutané** Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

**Voie d'exposition** Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

**Organes cibles** Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

**12.1. Toxicité**

**Toxicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

## K 20%

**Persistante et dégradabilité** Le produit est biodégradable.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydro systèmes. Le produit n'est pas volatile.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

### **12.6. Autres effets néfastes**

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Information générale** Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

**Méthodes de traitement des déchets** Evacuer les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Collecter les emballages usagés pour leur réutilisation ou leur recyclage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge seulement si le recyclage n'est pas réalisable. Ne pas éliminer des déchets non-traités dans les égouts, à moins que ce ne soit en totale conformité avec les exigences des autorités locales de l'eau.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### **14.1. Numéro ONU**

Non applicable.

#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non applicable.

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

##### **Etiquettes de transport**

Aucun marquage transport nécessaire.

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable.

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

## K 20%

**Transport en vrac** Non applicable.  
**conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Législation UE</b>	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
-----------------------	---

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### Inventaires

#### UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

<b>Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité</b>	ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route. ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures. RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises. IATA: Association Internationale du Transport Aérien. ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses. IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. CAS: Chemical Abstracts Service. ETA: Estimation de la toxicité aiguë CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane). DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane). CE <sub>50</sub> : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum. PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
<b>Conseils de formation</b>	Lire et suivre les recommandations du producteur. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.
<b>Commentaires sur la révision</b>	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
<b>Date de révision</b>	11.06.2018
<b>Révision</b>	v03.3.0
<b>Numéro de FDS</b>	4573
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

## K 20%

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.